

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1209

Attribution d'une subvention de fonctionnement général et approbation d'un protocole d'accord 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme BRUGNERA Anne

## SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1209 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL ET APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD 2015 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES SOCIAUX DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/824 du 19 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé et autorisé la signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon, situés sur les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

A Lyon, les centres sociaux sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'allocations familiales si le projet associatif présenté remplit les critères requis. Cet agrément ouvre droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement des associations. En outre, la Caisse d'allocations familiales du Rhône met à disposition de huit des 16 centres sociaux des agents et des bâtiments, ces aides indirectes contribuant également au fonctionnement des associations.

En contrepartie des aides indirectes accordées par la CAF du Rhône aux centres sociaux, la Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention dont le montant, réparti entre les différents centres sociaux concernés, est valorisé dans les comptes des associations de gestion et constitue une part de la contribution de la Ville de Lyon au fonctionnement des centres sociaux lyonnais.

Par délibérations n° 2009/1244 du 26 mars 2009 et n° 2010/3072 du 13 décembre 2010, le Conseil municipal avait approuvé et autorisé la signature de protocoles d'accord avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon pour les années concernées. Aussi, afin de poursuivre, tant pour la Ville que pour la CAF du Rhône, nos engagements respectifs de soutien au fonctionnement des centres sociaux lyonnais, je vous propose d'allouer à la Caisse d'allocations familiales du Rhône une subvention de fonctionnement général d'un montant de 711 318 euros et d'approuver le nouveau protocole d'accord joint au présent rapport.

La signature de ce protocole d'accord sur le financement des centres sociaux confirme donc le partenariat étroit développé par la Ville de Lyon et la CAF déjà concrétisé par le contrat enfance jeunesse, le projet éducatif de territoire et le contrat de ville.

Vu les délibérations n° 2009/1244 du 26 mars 2009 et n° 2010/3072 du 13 décembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/824 du 19 janvier 2015 relative aux conventions-cadres 2015-2020 et aux subventions de fonctionnement général des 14 associations gestionnaires de 16 centres sociaux de Lyon ;

Vu ledit protocole ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de fonctionnement général de 711 318 euros est allouée à la Caisse d'allocations familiales du Rhône.

2- Le protocole d'accord susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante, soit 711 318 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 41909, nature 65738, fonction 524.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA